CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E166690** **VALABLE JUSQU'AU** **17/06/2027**

ÉDITÉ LE 22/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/02/2017

Forme juridique : SASU
DEPUIS LE 15/02/2017

Capital : 5 000

Raison sociale : GT ISOLATION

Sigle : GT ISOLATION

298 ROUTE DE CHAMP MARTIN
01400 CHANOZ CHATENAY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG EN BRESSE 2017B00264

Siret : 827 550 591 00024

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 4320104

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO SV75018041T37719

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO SV75018041T37719

Situation fiscale et sociale : A jour au 13/01/2026

Téléphone : 06 43 76 25 05 **Fax :**

Portable : 06 43 76 25 05

Responsabilité légale :
DEBAT TONY PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.gtisolation.fr

E-mail : sasgtisolation@yahoo.com

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 365 916 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage	2	09/06/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur		09/06/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 22/07/2026 10:50

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E166690** **VALABLE JUSQU'AU** **17/06/2027**

ÉDITÉ LE **22/07/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/02/2017
Forme juridique : SASU
DEPUIS LE 15/02/2017
Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG EN BRESSE 2017B00264

Siret : **827 550 591** **00024**
Code NACE : 4329A
Numéro caisse de congés payés : 4320104

Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO SV75018041T37719

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO SV75018041T37719

Situation fiscale et sociale : A jour au 13/01/2026

Raison sociale : **GT ISOLATION**
Sigle : GT ISOLATION
298 ROUTE DE CHAMP MARTIN
01400 CHANOZ CHATENAY

Téléphone : 06 43 76 25 05 **Fax :**
Portable : 06 43 76 25 05

Site Internet : http://www.gtisolation.fr
E-mail : sasgtisolation@yahoo.com

Responsabilité légale :
DEBAT TONY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	09/06/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	09/06/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/07/2026 10:50

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.